



## 1. EDITORIAL

L'année 2015, comme les périodes précédentes, a été marquée par une activité particulièrement soutenue. Il aura fallu déployer une vigilance particulière pour ne pas être, encore une fois, confrontés à un problème de suractivité qui prend, malgré tout, une dimension chronique. L'efficacité de complémentarité aura permis de répondre, ces derniers mois tant bien que mal, aux besoins repérés et confirmés tant par le procureur de la république que par le préfet qui notait en conclusion de l'exercice 2015 : « L'augmentation importante et constante depuis 5 ans des mineurs en assistance éducative ». Nous aurons donc été confrontés, tout au long de l'année, à une extrême tension autour de mineurs en détresse dont le nombre grandissant ne peut laisser indifférent.

## 2. MISSIONS

- Des clefs de compréhension par rapport aux missions réalisées dans l'année

Qui sont-ils ces mineurs confiés ?

Plus que jamais, nous avons été témoins de conditions particulièrement dégradées pour un nombre de plus en plus important d'enfants. Les mineurs, rencontrés dans le cadre du SIE, sont bel et bien les enfants rencontrant les difficultés les plus massives dans des contextes familiaux et socioéconomiques marqués par des ruptures, des carences, des formes de déshérence et d'abandon.

- Motifs des mesures par grandes catégories

### Les difficultés : 42 %

Relations familiales	06,00 %
Relations parentales	13,00 %
Comportementales et éducatives	23,00 %

### Les carences représentent : 17 %

Carences éducatives	12,00 %
Carences de soins	05,00 %

### Mauvais traitements : 8 %

Séviçes physiques	02,00 %
Séviçes sexuels	02,00 %
Suspicion mauvais traitements	04,00 %

### Problématiques scolaires : 9 %

Absentéisme	06,00 %
Difficultés scolaires	03,00 %

### Problématiques médico-psychologiques : 8 %

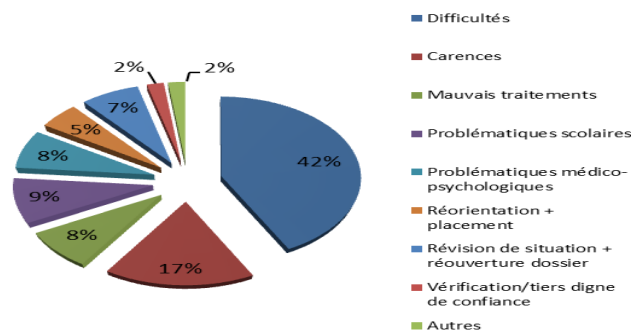
Difficultés psychologiques enfants	03,50 %
Difficultés psychologiques parents	04,50 %

### Réorientation + placement : 5 %

### Révisions de situation + réouverture dossiers : 7 %

### Vérification/tiers digne de confiance : 2 %

### Autres : 2 %

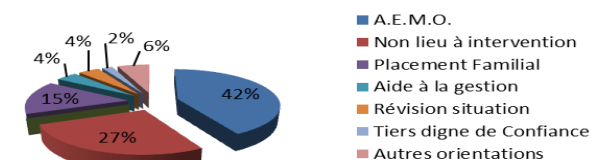


- Instances à l'origine de la mesure

La grande majorité des mineurs, adressés au service, a fait l'objet d'une évaluation ou d'une tentative d'évaluation effectuée sous l'égide de la CRIPS avant transmission à l'autorité judiciaire.

- Situation des mineurs à la sortie : orientation préconisée

Les orientations en fin de mesure renvoient à des évolutions sensibles. Nous avons préconisé dans 42 % des situations, une AEMO. Cette préconisation n'était que de 39 % en 2014, parallèlement le nombre de propositions de mainlevées a baissé de 6 % passant de 33 % à 27 %. En ce qui concerne les placements, 15 %, nous constatons une augmentation (+ 4 %) alors que par le passé ils étaient stables à 11 %.



- Durée des mesures terminées

91 % des mineurs ont bénéficié d'une période d'intervention de 6 mois.

- Mineurs par âge, sexe selon la nature des mesures

Répartition par sexe

Filles	299 soit 45 %
Garçons	361 soit 55 %

### 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- **Partenariat et travail avec les familles**

Comme l'an passé, le partenariat, avec les réseaux des professionnels de proximité, aura été intensifié.

Le travail avec les familles, pour sa part, a été sans cesse soutenu pour aboutir maintes fois à une logique d'adhésion au principe d'une aide éducative.

### 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

2015, à ce niveau, aura été emblématique dans la mesure où malgré une conjoncture difficile et une charge de travail importante, nous aurons sans réserve tenu l'objectif de proposer, de façon quasi systématique, une rencontre de chaque mineur avec un psychologue pour inscrire l'intervention dans une logique interdisciplinaire et interactive mise en œuvre par un binôme associant travailleur social et psychologue.

Par ailleurs, le renforcement des interventions des psychiatres et pédiatres s'inscrit sans conteste dans la recherche continue de l'amélioration de la prestation avec en point d'orgue, la volonté de proposer une prise en charge respectueuse des singularités des mineurs et des parents.

### 5. RESSOURCES HUMAINES AU 31 DECEMBRE 2015

#### CDI

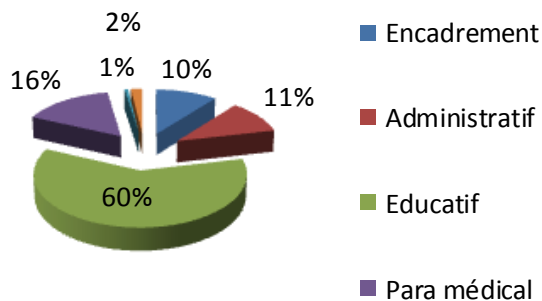
#### Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2012	2013	2014
27,47	26,53	25,92

#### Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TO-TAL	En-cadre-ment	Admi-nis-tratif	Edu-catif	Para-médi-cal	Médi-cal	Ser-vices Génér-aux
CDI	25,92	2,75	2,80	15,66	4,05	0,16	0,50
CDD rempla-cement	1,00			1,00			

#### Répartition du personnel en CDI par catégorie



#### Conclusion

En règle générale, nous constatons que l'intervention de la justice dans la sphère éducative familiale vient bien souvent, après une phase de tension ou de refus, introduire une nouvelle dynamique d'échange et de confiance, alors que cette dernière a parfois fini par s'amenuiser dans le strict champ des interventions mises en œuvre sur le plan administratif.

Nos efforts, pour favoriser leur positionnement ou repositionnement, en tant que détenteurs d'une autorité parentale consolidée, s'inscrivent dans les attendus de la MJIE, notamment en lien à la vérification des éléments de danger. Y parvenir relève d'un engagement continu à partir des données et singularités de toutes les situations en veillant au développement d'une approche individualisée dont chaque mineur doit pouvoir bénéficier alors qu'ils évoluent biens souvent dans des contextes de détresse accrue au sein des familles maintes fois recomposées et maintes fois redissociées.

